



DGIA – Orientations en matière d'investissement responsable

MARS 2019



Desjardins

Gestion de patrimoine

Gestion internationale d'actifs

Orientations en matière d'investissement responsable

Énoncé

Dans l'exercice de ses activités, Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) est guidée par la mission, la vision et les valeurs du Mouvement Desjardins qui prônent un développement économique respectueux des gens et de l'environnement.

DGIA est convaincue que la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») peut influencer favorablement le rendement financier des placements au bénéfice de ses clients et partenaires afin de faire fructifier leurs avoirs.

Principes généraux

DGIA est signataire des Principes pour l'investissement responsable de ONU ci-après « Les Principes » et son approche IR est conforme avec ces derniers, ce faisant :

1. DGIA intègre les questions ESG à ses processus décisionnels et d'analyse des placements.
2. DGIA est un investisseur actif et intègre les questions ESG à ses textes d'encadrement.
3. DGIA demande, aux entités dans lesquelles elle investit de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
4. DGIA encourage l'adoption et la mise en oeuvre des Principes dans le secteur des investissements.
5. DGIA coopère pour améliorer l'efficacité de la mise en oeuvre des Principes.
6. DGIA rend compte de ses activités et des progrès accomplis concernant la mise en oeuvre des Principes.

L'équipe

Pour intégrer les aspects ESG dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement, DGIA s'est dotée d'une équipe se consacrant exclusivement à l'IR. Cette dernière effectue de multiples recherches sur les sujets liés à l'IR et collabore avec les gestionnaires de portefeuille dans leurs décisions de placement. Elle assure également une vigie des enjeux ESG et évalue les risques et les opportunités d'investissement en fonction de critères qu'elle a établis préalablement.

La mise en oeuvre

DGIA dispose des outils nécessaires afin de permettre à son équipe de mettre en oeuvre l'IR :

L'intégration

DGIA élabore un processus afin de considérer les critères ESG dans ses activités de gestion de portefeuille.

Ce processus inclut notamment :

- L'évaluation de la performance ESG des entreprises;
- La prise en compte des critères ESG lors d'investissement en immobilier et en infrastructure;
- L'analyse des Controverses ESG;
- L'identification des entreprises impliquées dans des activités incohérentes avec l'IR;
- La prise en compte de l'évolution des dialogues avec les entreprises;
- L'intégration des analyses dans la gestion des portefeuilles.

Orientations en matière d'investissement responsable

DGIA tient également compte des considérations climatiques dans ses décisions de placement, notamment :

- En mettant en œuvre l'engagement du Mouvement Desjardins de réduire l'empreinte carbone de ses fonds propres;
- En privilégiant les énergies renouvelables dans les investissements directs en infrastructures énergétiques réalisés à partir de fonds propres du Mouvement Desjardins.

L'intégration des critères ESG peut varier selon les besoins et les intérêts des clients, incluant leurs fonds propres le cas échéant, ainsi que la nature de leurs investissements.

Engagement actionnarial

DGIA utilise plusieurs leviers afin d'exercer une influence positive dans le cadre de son approche d'IR :

- Le dialogue en vue d'améliorer les pratiques en IR (seul, en collaboration avec des partenaires ou sous forme de coalition);
- L'exercice du droit de vote lors des assemblées des sociétés, conformément à la politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration;
- Des propositions d'actionnaires pour encourager le changement.

Exclusions

Les exclusions constituent une mesure exceptionnelle. DGIA exclut certains titres de sociétés, notamment lorsque les produits d'une société sont interdits soit par le droit applicable au Canada ou par des conventions internationales. DGIA peut également étendre ses exclusions en fonction de critères ESG si elle le juge nécessaire.

Collaboration et recherche

DGIA collabore avec des partenaires et des acteurs reconnus du milieu de l'IR afin de développer une expertise sur certains enjeux d'importance. DGIA s'associe également avec le milieu académique dans le cadre de projets de recherche visant à faire progresser l'IR. Elle prend des initiatives visant à sensibiliser et à éduquer ses clients et partenaires.

Reddition de compte

DGIA fait régulièrement rapport de ses activités d'IR à ses clients et partenaires.

Responsabilités, application et révision

La Vice-présidence, Placements est responsable de la mise en œuvre des orientations. La direction Stratégie Systématiques apporte son soutien aux différentes équipes de DGIA, en fournissant au besoin des guides ou des outils complémentaires aux orientations.